

ÉPREUVES ORALES DE LANGUES VIVANTES DU BACCALAUREAT 2015

PRECONISATIONS PEDAGOGIQUES

I. Evaluation en cours d'année (hors séries L,TMD, STAV et hôtellerie)

A. Compréhension de l'oral : Choix du ou des supports

Le thème abordé doit être en relation avec les notions définies dans le programme sans que les supports aient été étudiés en classe. Aucun extrait de manuel ou de méthode d'enseignement ne pourra être retenu. Les supports sélectionnés peuvent être de nature diverse : récits courts, interviews, dialogues, témoignages ou brefs exposés, enregistrements ou extraits de média ou de films. Quelle que soit leur nature, ils doivent comporter des informations factuelles et développer un point de vue ou un regard particulier sur la thématique.

Certains obstacles à la compréhension doivent être évités : bruit de fond gênant la perception du contenu, noms propres jouant un rôle dans la compréhension des faits essentiels, mots clefs peu audibles, images sans lien direct ou en décalage avec le discours dans le cas de vidéos etc.

Le lexique présent dans les supports doit avoir une fréquence d'utilisation très élevée dans le domaine abordé ou la thématique traitée.

Les supports doivent présenter une assez grande richesse de structures dans une langue orale authentique qui exclut le recours à tout écrit oralisé.

L'élocution doit être authentique mais claire, la langue utilisée « la langue standard », et l'accent du ou des locuteurs être très courant.

En respectant ces exigences, les supports rendent possible une réussite des candidats se situant aux niveaux B2 ou B1 dans la langue vivante 1 ou la langue vivante 2, sans interdire tout accès au sens aux candidats n'ayant pas encore atteint l'un de ces niveaux.

On n'attend pas de l'élève un compte rendu exhaustif du support.

B. Expression orale

Rappel : les élèves tirent au sort l'une des 4 notions du programme étudiées dans l'année. **Ils n'ont pas à leur disposition les supports étudiés dans le cadre des notions**, ils construisent leur présentation en y faisant référence et en précisant la problématique qui fédère les documents étudiés. Il ne s'agit en aucun cas de juxtaposer des résumés de chaque document.

Quelques points de vigilance pour l'examineur :

- Ne pas empiéter sur le temps de parole de l'élève en posant des questions trop longues.
- Accepter que l'élève n'utilise pas tout son temps de parole mais s'assurer qu'il a terminé sa prestation en PPC avant d'aborder l'interaction qui ne sera pas pour autant rallongée.
- Ne pas glisser vers un questionnement trop fermé.
- Bien écouter la première partie de la prestation pour pouvoir s'appuyer sur ce qu'il a dit pendant l'interaction.

II. Evaluation ponctuelle : série L (LVO, LVA, LELE)

A. En LVO

Le candidat présente à l'examineur la liste des notions du programme et les documents qui les ont illustrés (cf. maquette de liste à utiliser impérativement pour l'épreuve). Il n'est pas nécessaire de faire figurer la problématique par écrit. Elle est donnée oralement par l'élève au début de sa présentation. Par document, on entend tout texte, document iconographique, extrait de film, matérialisé soit par le script de la scène choisi soit par 2 ou 3 captures d'écran.

Les candidats conservent leurs documents tout au long de ou des épreuves orales.

B. En LVA

Le candidat présente à l'examineur les 2 dossiers portant chacun sur une des notions étudiées. L'examineur en choisit une.

Si le candidat n'utilise pas les 10 minutes dont il dispose lors de la première partie de l'épreuve, il n'est pas nécessaire de compenser en l'interrogeant davantage dans la deuxième partie. Le temps global de l'épreuve est un temps maximal que l'on ne peut dépasser.

La LVA se substitue à la LVO pour la LV1 et la LV2.

C. En LELE

L'évaluation s'effectue à la suite de l'épreuve de LVO ou de LVA.

Le candidat remet à l'examineur les dossiers qu'il a constitués sur chacune des thématiques de son choix. L'examineur en choisit une.

Le dossier doit être constitué de deux extraits d'une ou de plusieurs des œuvres étudiées, ce qui exclut tout script de film ou document iconographique.

Le candidat y a rajouté tout document qui lui semble pertinent pour analyser la réception de la ou des œuvres : adaptation, script, illustration iconographique, document issu du monde anglophone. Le guidage du professeur est nécessaire afin d'éviter les dérives (document identique dans deux dossiers, commun à plusieurs élèves).

Choix du document à rajouter par le candidat :

Il peut avoir été étudié en tronc commun par exemple, ce qui compte c'est la façon dont le candidat articule ce document dans son exposé et les raisons pour lesquelles il a effectué ce choix. La présentation doit être structurée à partir d'une problématique et exclut tout commentaire linéaire et exhaustif d'un texte.

Le choix peut avoir été guidé par l'enseignant.

Le document peut être un choix personnel du candidat.

Points de vigilance (cf. I.B. Expression orale en établissement)

Rappel : Le candidat doit être interrogé avec bienveillance et dans un esprit positif. Il importe de respecter scrupuleusement les descripteurs des grilles d'évaluation fournies en annexe de la note de service n° 2013-176 du 14 novembre 2013 (BO n°43 du 21/11/2013).

Les maquettes de listes à utiliser et à signer par le professeur avec cachet de l'établissement sont en annexes.

Les dossiers devront être présentés en double exemplaire.